



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Logement social

Question écrite n° 11565

Texte de la question

M. Laurent Dominati sollicite de M. le ministre du logement une information sur le montant global de l'aide accordée par l'Etat au logement social en 1993 et 1994 et dont certaines publications d'origine administrative avaient estimé le coût à 52 milliards pour 1992. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer également les catégories de logement social concernées par ce financement, les surfaces construites annuellement et le prix moyen du mètre carré pour chacune des catégories considérées.

Texte de la réponse

Les aides budgétaires au logement accordées par l'Etat se composent de deux catégories de financement : les aides à la pierre et les aides à la personne. Les aides à la pierre financent essentiellement, la construction de logements sociaux locatifs à l'aide des prêts locatifs aidés (PLA), la réhabilitation des logements sociaux au moyen des Palulos, et l'amélioration de l'habitat privé par les subventions de l'ANAH et les PAH (prime à l'amélioration de l'habitat). Elles financent également l'accession à la propriété par des prêts aidés à l'accession à la propriété (PAP). Les aides à la personne comprennent l'allocation de logement (AL) et l'aide personnalisée au logement (APL). Le montant des crédits budgétaires de l'Etat prévus par la loi de finances initiale pour 1993 et 1994 s'est élevé respectivement à 13 524 millions de francs pour les aides à la pierre et à 20 828 millions de francs et 25 540 millions de francs pour les aides à la personne, soit un total de 34 352 millions de francs pour 1993 et 39 509 millions de francs pour 1994. Le chiffre de 52 milliards de francs mentionné comprend en plus de ces aides d'autres dépenses dont la prime d'épargne logement et le coût pour l'Etat de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Les statistiques des années 1992 et 1993 font apparaître que les aides de l'Etat ont permis de financer la construction de 83 900 logements locatifs sociaux en 1992 (11 100 PLA-CFF, 65 800 PLA-CDC, 7 000 PLA-I) et 92 900 en 1993 (12 400 PLA-CFF, 73 600 PLA-CDC, et 6 99 PLA-I). Les coûts moyens de construction varient pour un logement de qualité ordinaire de 5 500 francs le mètre carré à 6 500 francs le mètre carré selon la localisation. La surface des logements neufs collectifs est en général de l'ordre de 35 mètres carrés pour un T 1 bis (studio), 52 mètres carrés pour un T 2, 68 mètres carrés pour un T 3, 83 mètres carrés pour un T 4 et 99 mètres carrés pour un T 5, étant observé que l'offre de petits logements a tendance à croître. Sur la base d'une surface moyenne de 61 mètres carrés par logement, les surfaces de logements locatifs sociaux construits annuellement se sont élevées à 5,1 millions de mètres carrés en 1992 et 5,7 millions de mètres carrés en 1993. Dans le domaine de la réhabilitation, 226 200 logements ont été financés par des Palulos en 1992 et 213 200 en 1993. Enfin, les aides à l'accession à la propriété ont contribué au financement de 36 536 logements en 1992 et 42 302 logements en 1993.

Données clés

Auteur : [M. Dominati Laurent](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11565

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 1994, page 990

Réponse publiée le : 23 mai 1994, page 2642